

Où et quand s'inscrire ?

Service animation au Centre culturel
TOUS LES LUNDIS et MARDIS de 17h15 à 18h30
TOUS LES MERCREDIS de 9h à 10h

Vacances de JUILLET 2016				
		Mercredi 6	Jeudi 7	Vendredi 8
Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14 Férié ALSH fermé	Vendredi 15
Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Lundi 25	Mardi 26	Mercredi 27	Jeudi 28	Vendredi 29

HORAIRES	VACANCES de JUILLET 2016	
Accueil	7 h 30 à 9 h 30 • 3- 5 ans MATERNEL à l'école maternelle portail coté tennis • 6 - 10 ans PRIMAIRE au Centre culturel - entrée par la Cour	de 8 h 30 à 9 h • 11 - 14 ans ADOS au Centre culturel Entrée salles associatives
Départ	17 h à 18 h 30	17 h à 18 h

Pour joindre les animateurs à l'ALSH Uniquement pendant ces vacances
Maternel 04 67 28 66 56
Primaire 04 67 28 07 10
DIRECTION : 06 17 35 19 35
Ados 04 67 28 07 08



Ayez le réflexe Internet !
alsh.lignan@gmail.com
www.ville-lignansurorb.fr



LIGNAN sur ORB
ACCUEILS de LOISIRS



L'Accueil de Loisirs communal est une structure éducative qui accueille vos enfants
de 3 à 5 ans en section MATERNELLE * de 6 à 10 ans en section PRIMAIRE
* de 11 à 14 ans chez les ADOS

Service animation - Mairie de Lignan sur Orb
Centre culturel 2 avenue Ingarrigues
tel 04 67 28 75 52 Fax : 04 67 28 25 31
alsh.lignan@gmail.com
www.ville-lignansurorb.fr

Inscription : le Dossier !

Seuls les enfants inscrits et dont le dossier est complet sont acceptés à l'accueil de loisirs (mercredi ou vacances) N'attendez pas le dernier moment !
1 dossier par enfant valable 1 année par enfant .

1ère inscription

- **Fiche de Renseignements** remplie (fournir le livret de famille)
- **Fiche sanitaire** remplie recto verso avec (fournir le carnet de santé à jour des vaccinations obligatoires)

Pour vos justificatifs, Préférez le scan, l'envoi et le transfert par mail.

Réactualisation

- Vérifier et mettre à jour :**
- **La Fiche de Renseignements**
 - **Les Vaccins Obligatoires (Fournir le carnet de santé)**

↓

- **Votre n° d'ALLOCATAIRE CAF** pour déterminer votre Quotient Familial et votre TARIF (CONSEIL : mettez régulièrement à jour vos données CAF)
- **Justificatif de domicile au nom du responsable légal de l'enfant** (validité moins de 3 mois) : (facture d'EDF ou téléphone fixe ou quittance de loyer ou facture d'eau) Indispensable, il détermine votre tarif.
- **Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Extrascolaire**
- **L'Aide aux Temps Libre CAF** de l'année en cours (les originaux) (si vous y avez droit)
- **Règlement à l'inscription** en Espèces ou par Chèque à l'ordre du Trésor Public, par CB (paiement en ligne sur le site Internet ville-lignansurorb.fr).

↓



Les ADOS de 11 - 14 ans habitant CORNEILHAN peuvent bénéficier du tarif préférentiel pour les vacances de juillet 2016.
 Pour cela les familles fournir **l'ATTESTATION ASLH** délivrée par la mairie de Corneilhan

La CAF de l'Hérault est partenaire de l'ALSH de Lignan sur Orb

LES TARIFS

A compter du 1er janvier 2016, votre tarif est déterminé par votre Quotient Familial.

Le Quotient Familial retenu est celui calculé par la Caf de l'Hérault.
 Mettez à jour vos données (revenu, composition de la famille ...) auprès de la CAF pour un tarif Accueil de loisirs calculé au plus juste de votre situation.
 Les familles ne communiquant pas leur n° d'allocataire CAF, ni leur avis d'imposition 2014 se verront appliquer le tarif de la TRANCHE 3.
 Les familles dépendant du Régime Agricole ou d'Autres régimes (Hors Régime Général) doivent fournir leur avis d'imposition 2014 ainsi que la composition de leur famille.

ALSH Vacances : inscription à la journée - forfait journée tout compris avec repas

TRANCHE 1 QF ≤ 800 €				TRANCHE 2 QF ≥ 801 € - 1200 €		TRANCHE 3 QF ≥ 1201 €	
Lignan	Lignan CAF	Extérieur	Extérieur CAF	Lignan	Extérieur	Lignan	Extérieur
9,80 €	5,20 €	19,60 €	15,00 €	10,00 €	20,00 €	10,20 €	20,40 €



Votre enfant est malade et il sera absent ? Signalez le, au plus tard le jour même de son absence, et fournissez un certificat médical dans les 3 jours au service animation. Vous aurez un avoir pour vos prochaines inscriptions.

Pour toute autre demande vous devez faire un courrier motivé avec les justificatifs, adressé à M. le Maire dans les 3 jours à compter de l'absence.



Ayez le réflexe Internet !
alsh.lignan@gmail.com
www.ville-lignansurorb.fr

